

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : DOMAINES DE
COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA
VILLE-HABITAT-LOGEMENT

**OBJET : OPERATION
CŒUR DE VILLE
N°2021-14 -
OPÉRATION
FAÇADE :
ACTUALISATION
DU CAHIER DES
CHARGES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE
DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : **23 NOV. 2021**

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU **24 NOV. 2021**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Préscillia GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations : Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL, Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mis en œuvre un dispositif d'accompagnement (permanences de l'Architecte des Bâtiment de France et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et de soutien financier pour les opérations de ravalement de façades, en partenariat avec la Région Occitanie.

Par délibération du Conseil Municipal n° 2020-242 du 24 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges définissant les critères d'attribution des aides à la rénovation des façades, à savoir :

- 25 % plafonnée à 2 500 € dans le secteur de base.
- 60% plafonnée à 5 000 € dans le secteur spécifique à 60 %.

S'ajoute à ces aides, une prime forfaitaire de 2 000 € sur les linéaires des façades stratégiques

(Place de Verdun, Rue Gambetta, Rue Contresty, Rue et Place Soumet), sans toutefois dépasser 80 % du montant des travaux.

En fonction du coût des travaux, la subvention d'aide aux façades peut donc atteindre 7 000 € au total.

Afin de valoriser l'image du centre bourg et d'encourager la rénovation des façades donnant sur les lieux stratégiques, Monsieur le Maire propose d'intégrer le « quai du Port » et le « quai de la Cybelle » dans le périmètre des aides complémentaires de 2 000 €.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer le cahier des charges actualisant le périmètre des aides à la réhabilitation des façades, annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 10 novembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le nouveau périmètre des aides à la réhabilitation des façades.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cahier des charges actualisé.

INDIQUE que celui-ci sera applicable pour tous les dossiers de subvention présentés en commission d'aménagement à compter du 1^{er} décembre 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
24 NOV 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV 2021
Par publication le :
24 NOV 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021275-DE

Besnier
Levrault